

COMMUNE DE RIDDES

Compte de chèques postaux 19-1029-6
Fax (027) 305 20 34

Riddes, le 18 novembre 2011

**REDACTION DU BULLETIN
OFFICIEL
1950 SION**

COMMUNE DE RIDDES

Circulation sur les chemins agricoles en période de gel

Nous portons à la connaissance de tous les usagers que la circulation de véhicules d'un tonnage total supérieur à 5 tonnes est formellement interdite sur les chemins de campagne en période de gel et de dégel, soit dès le 30 novembre 2011 et jusqu'au 16 avril 2012.

Les contrevenants à cette interdiction sont passibles de l'amende, sans préjudice de la prise en charge des dommages causés à la chaussée par le passage des véhicules.

Des autorisations spéciales pourront être accordées sur demande au bureau communal.

Riddes, le 18 novembre 2011

L'Administration communale